

## AMAP des 3 SOL

### Contrat d'engagement PAIN / FARINE

Période de : octobre 2018 à septembre 2019

#### L'association a pour objet, dans le respect de la charte des AMAP :

- de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs.
- de promouvoir des produits de qualité, de saisons, variées, écologiquement sains et socialement équitables.
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

#### Contractants :

Producteurs : Consom'acteur

<b>GAEC Bellis Perennis</b> La grande Noé 49670 Valanjou Vincent 07 68 83 18 35 <a href="mailto:gaecbellisperennis@yahoo.fr">gaecbellisperennis@yahoo.fr</a>	Produits bio certifié par : Nature et Progrès 16 avenue Carnot 30100 ALES	Nom : ..... ..... Tél : ..... courriel : .....@.....
---	--	---

#### Termes du contrat :

Il est proposé de la farine de blé type 80 (variété ancienne), de la farine de grand épeautre (variété ancienne), ainsi que du pain au levain de farine de blé, de grand et de petit épeautre, issus de l'agriculture biologique par MM. Jo et Vincent Martin.

#### **Compte tenu des conditions de récoltes, il n'y aura pas de livraison en août 2019**

(du 6 au 27 août inclus).

#### Conditions :

- Concernant le pain, il est demandé au consomm'acteur de s'engager au minimum pour une commande de 2Kg de pain par mois. Il n'y a pas d'impératif pour la farine. Merci de prévoir le récipient lors des livraisons de farine.
- Le paiement s'effectuera par 1 ou plusieurs chèques (un chèque par mois par exemple) à l'ordre du GAEC Bellis Perennis.
- La livraison s'effectuera le mardi de 18h30 à 19h30 sur le parking du Musée de la Vigne et du Vin de St Lambert du Lattay.
- Toute commande non retirée ne sera pas reportée, sauf si le producteur est préalablement prévenu.
- Les nouveaux contrats débuteront début octobre 2018 et se termineront fin septembre 2019.
- Pour bénéficier de ce contrat tout consomm'acteur doit être **adhérent à l'AMAP des 3 SOL**. La cotisation est de 5€ minimum. Chaque adhérent est tenu d'assurer une permanence au moins un mardi dans l'année.
- La résiliation du présent contrat reste possible dans des situations extrêmes qui seront étudiées par le conseil collégial de l'association (cf. statuts).

Le contrat et le tableau associé doivent être remis en double exemplaire le **vendredi 8 juin 2018 à partir de 19h à la "soirée contrat"** (1 exemplaire pour le référent, 1 exemplaire pour le consomm'acteur). Le(s) chèque(s) y sont remis également.

Renseignements, envoi des commandes et des chèques d'acomptes aux référents pain-farine :

**Sylvie et Dominique THOMAS-LAVALLARD, 6 rue de l'église, 49750 RABLAY SUR LAYON**

[mail : domtom009@laposte.net](mailto:domtom009@laposte.net) tél : 06.30.54.81.54

FAIT à .....

Signature du Producteur :

Le 8/06/2018

Signature du Consom'acteur :

